

224C0618
FR0000051732-FS0309

3 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ATOS SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mai 2024, la société Legal & General Investment Management Limited¹ (One Coleman Street, Londres, EC2R 5AA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 avril 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 911 172 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ATOS SE sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Legal & General Group Plc. La société Legal & General Investment Management Limited déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 111 439 307 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.